



COMMUNE DE HULTEHOUSE **Bienvenue au Gîte du Gewinnwald**

REGLEMENT INTERIEUR DE VOTRE HEBERGEMENT

1. Hébergement NON FUMEUR

Le gîte est équipé de détecteurs de fumée pour votre sécurité.

Vous êtes invités à fumer à l'extérieur de votre hébergement. Un cendrier est à votre disposition sur la terrasse à l'arrière du gîte.

2. CAPACITE D'ACCUEIL

Salle à manger : 40 personnes

Couchages : 12

3. ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux de compagnie sont acceptés dans l'hébergement. Il est cependant impératif de prévenir le mandataire avant votre arrivée.

Les dégâts constatés liés à la présence de l'animal seront facturés et imputés de la caution versée. En dehors de l'hébergement les chiens doivent être tenus en laisse.

4. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

A votre arrivée au gîte : une fiche inventaire listant tout l'équipement et le matériel mis à votre disposition vous sera remise ainsi qu'une fiche d'état des lieux à compléter et à signer.

Un dépôt de garantie d'un montant de 300 € vous est demandé, sous forme de chèque bancaire libellé au nom de la commune de Hultehouse, à la réservation.

Le dépôt de garantie est restitué à l'issue du séjour dans le cas où aucune dégradation n'a été constatée, si l'inventaire est complet et si le gîte est rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée.

Dans le cas contraire, le dépôt de garantie ne sera restitué qu'après paiement des sommes dues au titre des dégradations ou casses éventuelles constatées. A défaut de règlement, le dépôt de garantie sera conservé et encaissé dans sa totalité par la commune de Hultehouse.

En signant le contrat de réservation, vous vous engagez à respecter le présent règlement intérieur. En cas de litige les 2 parties conviennent que le lieu de juridiction compétent sera celui dans le ressort duquel est situé le gîte.

5. PAIEMENT ET CONDITIONS DE RESILIATION

La réservation devient effective à réception du contrat de location complété et signé accompagné du versement d'un dépôt de garantie de 300 € et du versement d'arrhes correspondant à 25% du coût total du séjour par chèque bancaire libellé au nom de la commune de Hultehouse. Le prix du séjour s'entend toutes charges comprises et est facturé selon la grille tarifaire en vigueur. La taxe de séjour de 0.60€/nuit par personne hébergée est à régler en sus selon la délibération de la collectivité compétente (Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg).

En cas d'annulation avant l'arrivée dans les lieux, les arrhes restent acquises au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul, et le propriétaire peut disposer de son gîte. Les arrhes restent acquises au propriétaire qui demandera le paiement du solde de la location.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Le solde du séjour est à régler à la commune de Hultehouse à l'arrivée dans les lieux.

6. HEURES D'ARRIVEE ET DE DEPART

Le jour de votre arrivée : accueil état des lieux et remise des clés sur rendez-vous.

Le jour de votre départ : état des lieux et remise des clés sur rendez-vous.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, une procédure de remise des clés spécifique sera préalablement organisée avec le mandataire par mail ou téléphone.

7. CHAUFFAGE

Le chauffage du gîte et l'eau chaude sont assurés par une chaudière alimentée au gaz à partir d'une citerne enterrée. Seul le réglage du thermostat d'ambiance situé dans la salle commune est accessible au locataire.

8. ACCES ET STATIONNEMENT

La circulation sur la route forestière est limitée à l'accès au gîte
Le stationnement est impérativement à l'intérieur de l'enceinte du gîte.
Il est autorisé de monter des tentes dans l'enceinte du gîte.

9. MENAGE ET PROPRETE

Les matelas des lits sont recouverts d'une alèse imperméable et d'un couvre lit, il appartient au locataire de s'équiper de draps ou de sacs de couchage.

Le gîte est équipé d'un aspirateur et d'un kit d'entretien (balai, seau et serpillière). Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location.

Les locaux doivent être rangés et remis en état de propreté avant la libération du gîte, à savoir :

Un conteneur de tri (avec mode d'emploi) et un conteneur pour déchets ménagers sont à votre disposition à l'arrière du gîte côté cuisine.

Le verre est à déposer dans le conteneur à verres Rue du Stade.

Cuisine-séjour :

- vaisselle propre et rangée,
- frigo lavé, branché avec thermostat sur "2",
- lave-vaisselle propre et vidé,
- plaques de cuisson et four propres,
- cafetière et table propres,
- poubelle vidée,
- sol balayé et lavé

Chambres :

- sol balayé
- Ne pas défaire les alèses, remettre les dessus de lit

Sanitaires:

- douche, lavabo, WC nettoyés,
- sol balayé et lavé

Extérieur :

- propre, papiers ramassés, cendrier vidé

10. ASSURANCE

Une assurance de responsabilité civile prévoyant le risque locatif est obligatoire. Une attestation d'assurance est jointe au contrat de location.

En cas d'urgence, le n° d'appel pour les secours à partir de votre mobile est le 112 (se référer à la fiche « n° d'urgence » affichée disponible dans le gîte).

Il est également interdit de faire un feu au sol à l'extérieur du gîte, les usagers ont l'obligation d'utiliser le barbecue mis à leur disposition à l'extérieur.

Pour toutes demandes d'informations au cours de votre séjour :

Commune de Hulthehouse
03 87 25 30 03

Personne à contacter :

Office de tourisme : **Office de Tourisme du Pays de Phalsbourg**

Bureau de Dabo : 10 place de l'Eglise 57850 DABO

+ 33 (0)3 87 07 47 51

www.paysdephalsbourg.com

www.plan-incline.com

Mise à jour du 10.12.2021

Adopté au conseil municipal du 10.12.2021

Le Maire

Philippe MOUTON

